

## Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

**Kevin Lemaitre** 

a suivi avec succès le MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 100 %

Fait le 13 février 2024

**CNIL**